



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.03.2023 Bulletin 2023/13

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45D 40/00 (2006.01) B65D 77/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21213586.7**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45D 40/0068; B65D 77/0493; A45D 2034/005

(22) Date de dépôt: **10.12.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **PAGNEUX, Alain**
92230 GENNEVILLIERS (FR)
• **CARRARO, Daniel**
92230 GENNEVILLIERS (FR)

(30) Priorité: **24.09.2021 FR 2110079**

(74) Mandataire: **Gevers & Orès**
Immeuble le Palatin 2
3 Cours du Triangle
CS 80165
92939 Paris La Défense Cedex (FR)

(71) Demandeur: **ALBEA SERVICES**
92230 Gennevilliers (FR)

Remarques:
Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

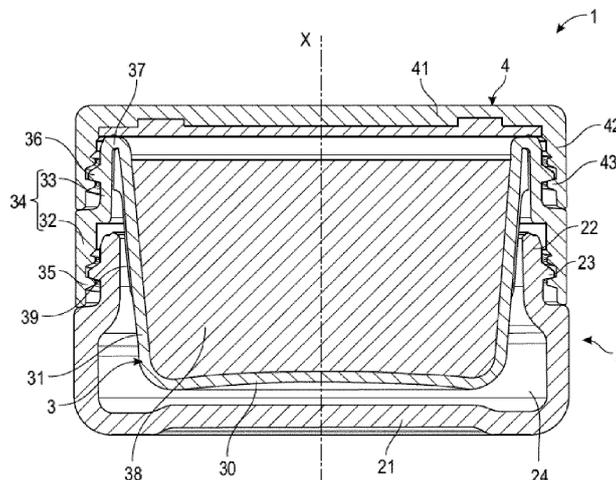
(54) **POT DISTRIBUTEUR DE PRODUIT COSMÉTIQUE AVEC EMPILEMENT D'UNE BASE, D'UNE RECHARGE ET D'UN COUVERCLE**

(57) L'invention propose un pot 1 distributeur de produit 38 cosmétique comprenant:
-une base 2 présentant un corps 25 creux surmonté d'un col 22, ladite base 2 définissant un logement 24 apte à accueillir le produit 38 cosmétique;
-au moins une recharge 3 en produit 38 cosmétique montée sur la base 2,
-un couvercle 4 venant fermer le pot 1 et apte à se fixer sur la base 2 ou la recharge 3.

La base 2, la recharge 3 et le couvercle 4 sont successivement empilés.

La recharge 3 présente une cuve 31 de stockage du produit 38 cosmétique dont le volume intérieur est au moins identique au volume intérieur du logement 24 de la base 2, ladite cuve 31 s'insérant dans le logement 24 de la base 2 en descendant sous le niveau du col 22 de la base 2.

[Fig.3]



Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne le domaine des pots distributeurs de produit cosmétique, du type crème de soin ou poudre à maquiller.

[0002] Un pot classique se compose d'une base accueillant directement le produit cosmétique, et d'un couvercle fermant le pot. Ainsi le produit est directement au contact des parois intérieures de la base.

[0003] Lorsque la base est vide, l'utilisateur jette le pot complet.

[0004] D'où l'idée de l'intégration d'une recharge en produit cosmétique dans le pot, pour éviter de le jeter, et le réutiliser, d'autant plus que la base et le couvercle ont également une fonction esthétique, et sont ainsi conçus dans des matériaux nobles, du type verre.

Arrière-plan technique

[0005] On connaît un pot distributeur de produit cosmétique, comprenant une base recevant un godet dans lequel se trouve un produit cosmétique. Ces pots sont refermés par un couvercle.

[0006] La base est adaptée pour recevoir le godet. La base et le godet présentent des formes correspondantes. Le pot comporte des moyens de maintien du godet au sein de la base. La base n'accueille pas directement de produit cosmétique. Elle sert uniquement à recevoir le godet. Le godet est entièrement caché à l'intérieur de la base.

[0007] Le godet est amovible, de manière à pouvoir être remplacé lorsqu'il est vide. Ainsi le pot est rechargeable en produit.

[0008] L'inconvénient de ce type de pot réside dans la complexité des formes entre la base et le godet, afin qu'ils soient compatibles. En effet, il est d'usage de prévoir des pattes souples, des plateformes pivotantes, des ergots de serrage, etc, qui compliquent la fabrication des pièces formant le pot. Ainsi, les pièces formant le pot sont conçues en plastique pour pouvoir intégrer toutes ces fonctionnalités. Elles ne peuvent pas être conçues dans des matériaux plus nobles, comme le verre. De plus, avec ce type de pot, la base ne peut pas accueillir directement du produit, sans godet, car du produit se logerait par exemple sous les pattes, et stagnerait dans des zones non accessibles. De plus, il ne serait pas agréable pour l'utilisateur de passer son doigt sur des pattes flexibles ou des ergots au fond du pot.

[0009] Dans un pot classique, où la base accueille directement le produit cosmétique, il ne peut y avoir aucune fonctionnalité dans les parois intérieures de la base. Ces parois doivent être lisses et sans angle saillant.

[0010] Aussi, puisqu'il ne peut y avoir de fonctionnalités dans les parois intérieures d'une base classique, l'intégration d'un godet n'y est pas possible.

Résumé de l'invention

[0011] La présente invention a pour objectif de pallier les différents inconvénients énoncés ci-dessus, au moyen d'un pot distributeur de produit cosmétique comportant une base classique pouvant accueillir directement du produit cosmétique, et accueillir une recharge lorsqu'elle est vide, afin de réutiliser le pot complet, y compris le couvercle du pot.

[0012] Le pot distributeur de produit cosmétique selon l'invention comporte, de façon classique :

- une base présentant un corps creux surmonté d'un col, ladite base définissant un logement apte à accueillir le produit cosmétique;
- au moins une recharge en produit cosmétique montée sur la base,
- un couvercle venant fermer le pot et apte à se fixer sur la base ou la recharge. La base, la recharge et le couvercle sont successivement empilés.

[0013] Ce dispositif se caractérise à titre principal en ce que la recharge présente une cuve de stockage du produit cosmétique dont le volume intérieur est au moins identique au volume intérieur du logement de la base, ladite cuve s'insérant dans le logement de la base en descendant sous le niveau du col de la base.

[0014] L'idée principale de cette invention consiste à prévoir une recharge qui puisse être montée sur la base, et qui puisse être refermée par le couvercle qui ferme initialement la base, lorsque cette dernière est remplie de produit.

[0015] La recharge doit ainsi présenter une compatibilité avec le couvercle, et avec la base, afin de pouvoir s'intercaler entre eux.

[0016] La cuve de la recharge descend à l'intérieur de la base, jusqu'à se rapprocher du fond de la base, voir la toucher, afin d'utiliser au mieux l'espace disponible, pour cacher la majeure partie de la cuve, et afin d'obtenir au final un pot le plus compact possible.

[0017] La recharge doit contenir au moins le même volume de produit que celui initialement proposé dans la base. Ainsi après insertion de la recharge, l'utilisateur se retrouve avec un pot rempli comme lors de son achat initial.

[0018] Selon les différents modes de réalisation de l'invention, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- ladite recharge présente une bague sur laquelle le couvercle peut se monter.
- ladite bague présente une partie supérieure de fixation au couvercle, et une partie inférieure de fixation à la base.
- ladite partie supérieure de la bague est identique au col de la bague.
- le couvercle présente une paroi supérieure de fermeture et une paroi périphérique de fixation à la base ou à la recharge, ladite partie inférieure de la bague

- étant identique à la paroi périphérique du couvercle.
- la cuve présente un fond localisé au voisinage d'un fond de la base.
- la cuve est reliée à la bague par un rebord périphérique supérieur.
- la cuve est reliée à la bague au moyen de pattes s'étendant entre une surface externe de la cuve et une surface interne de la bague.
- la recharge consiste en une unique pièce.
- la recharge consiste en deux pièces, à savoir une cuve et une bague, solidarisées l'une à l'autre.
- la cuve consiste en une poche souple.
- le pot comporte des moyens de fixation :

- entre le couvercle et la base ou la recharge,
- entre la recharge et la base ;

- lesdits moyens de fixation consistent en des filetages correspondants pour un montage par vissage.
- la recharge comporte des moyens anti-rotation limitant la rotation de la recharge dans la base lors de l'ouverture et de la fermeture du couvercle.
- lesdits moyens anti-rotation consistent en une pluralité de nervures régulièrement disposées sur la surface externe de la cuve, et situées en regard du col de la base une fois la recharge montée dans la base.
- le couvercle comporte des moyens d'étanchéité.
- lesdits moyens d'étanchéité consistent en un joint.
- le joint en en PP.
- toutes les pièces composant le pot sont conçues dans un unique matériau.
- l'unique matériau utilisé pour fabriquer le pot complet est du PP de préférence.

[0019] L'invention concerne également une recharge en produit cosmétique pour pot distributeur de produit cosmétique, comprenant une cuve de stockage du produit cosmétique et une bague de montage dans le pot, ladite cuve présentant un volume intérieur au moins identique au volume intérieur d'une base du pot, la bague présentant une partie supérieure apte à se fixer à un couvercle du pot, et une partie inférieure apte à se fixer à la base du pot.

[0020] L'invention concerne enfin un ensemble de recharges telles que décrite ci-dessus, ces recharges étant empilées de manière à ce que la cuve d'une recharge supérieure pénètre dans la cuve d'une recharge inférieure.

Breve description des figures

[0021] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

[Fig.1] la figure 1 est une vue éclatée et en perspective du pot selon l'invention, avec une recharge;
 [Fig.2] la figure 2 est une vue en coupe du pot assemblé, sans recharge, selon l'invention ;
 [Fig.3] la figure 3 est une vue en coupe du pot assemblé, avec une recharge;
 [Fig.4] la figure 4 est une vue de dessous de la recharge, avec une vue de détail sur des nervures de la recharge ;
 [Fig.5] la figure 5 illustre plusieurs recharges empilées ;
 [Fig.6] la figure 6 illustre une vue éclatée et en perspective du pot avec une variante de couvercle.

15 Description détaillée de l'invention

[0022] Par convention, la direction « axiale » correspond à celle d'extension principale du réceptacle, illustré par l'axe X sur la figure 1, et la direction « radiale » est orthogonale à la direction axiale.

[0023] Dans la description détaillée des figures qui suit, on utilisera de manière non limitative les termes « supérieur » et « inférieur » ou encore « haut » et « bas » en référence à la direction axiale. Ainsi, Le terme « supérieur » s'entend d'une partie se situant au voisinage d'un couvercle du pot, et le terme « inférieur » s'entend d'une partie se situant au voisinage d'un fond du pot.

[0024] De la même manière, les termes « extérieur ou externe » et « intérieur ou interne » sont utilisés en référence à la direction radiale, un élément extérieur étant radialement plus éloigné de l'axe X qu'un élément intérieur.

[0025] Le pot 1 distributeur de produit cosmétique représenté en figure 1 en vue éclatée, s'étend selon un axe principal X, et est principalement constitué, d'une base 2, d'une recharge 3 et d'un couvercle 4.

[0026] Chaque pièce présente une section circulaire.

[0027] Le pot 1 est cylindrique.

[0028] La figure 2 montre la base 2 pouvant être fermée par le couvercle 4, par exemple par vissage.

[0029] Cette figure 2 montre le pot 1 qui est initialement acheté par l'utilisateur.

[0030] La base 2 est creuse, et présente un corps 25 surmonté d'un col 22.

[0031] La base 2 définit un logement 24 intérieur stockant du produit 38 cosmétique.

[0032] Le produit 38 est ainsi directement en contact avec les parois intérieures de la base 2, notamment les parois intérieures du corps 25, et la paroi intérieure du col 22, car le produit 38 peut également être contenu dans au moins une partie du col 22.

[0033] Le logement 24 de la base 2 définit un volume intérieur prédéfini pour accueillir une quantité prédéfinie de produit 38 cosmétique.

[0034] Le couvercle 4 est monté sur le col 22 de la base 2.

[0035] De préférence, le col 22 et le couvercle 4 comportent des moyens de fixation, en l'espèce des filetages

interne et externe correspondant, permettant un vissage du couvercle 4 sur le col 22 de la base 2.

[0036] Le couvercle 4 présente une paroi supérieure 41 de fermeture et une paroi périphérique 42 de fixation à la base 2. Le filetage 43 est prévu dans la surface intérieure de cette paroi périphérique 42 du couvercle 4.

[0037] La surface extérieure de cette paroi périphérique 42 du couvercle 4 est située dans le prolongement de la surface extérieure du corps 25 de la base 2.

[0038] Le diamètre extérieur du corps 25 de la base 2 est identique au diamètre extérieur du couvercle 4. Ainsi, il existe une continuité dans l'enveloppe externe du pot 1. Cela confère un certain esthétisme au pot 1.

[0039] Il n'y a pas d'aspérité ni de coin saillant dans les parois intérieures de la base 2. Ces parois sont lisses au toucher, afin que l'utilisateur puisse prélever le produit 38 aisément, partout dans le logement 24.

[0040] Lorsque la base 2 est vide, l'utilisateur a la possibilité d'ajouter une recharge 3 dans le pot 1, comme cela est illustré aux figures 1 et 3.

[0041] Cette recharge 3 remplie en produit 38 cosmétique est intercalée entre la base 2 et le couvercle 4.

[0042] La recharge 3 est intégrée au sein du pot 1 de manière à être la plus discrète possible. Elle est partiellement cachée à l'intérieur de la base 2. En effet, la recharge 3 présente une cuve 31 de stockage du produit 38 cosmétique qui pénètre à l'intérieur du logement 24 de la base 2. Cette cuve 31 est dimensionnée pour occuper au maximum le volume du logement 24 de la base 2. Ainsi, le pot 1 comprenant la recharge 3 reste compact.

[0043] En l'espèce, la cuve 31 descend sous le col 22 de la base 2, et s'approche du fond 21 de la base 2. Le fond 30 de la cuve 31 peut reposer sur le fond 21 de la base 2, ou rester à distance, en fonction du dimensionnement de la cuve 31 et en fonction du matériau utilisé pour fabriquer la cuve 31.

[0044] Par exemple, la cuve 31 peut être rigide, et de section trapézoïdale, comme illustré sur les figures. Lorsqu'elle est montée sur la base 2, elle reste légèrement à distance du fond 21 de la base 2.

[0045] Par exemple, la cuve 31 peut être souple, du type poche souple, et venir alors au contact des parois du logement 24 de la base 2 (non illustré).

[0046] Plus de la moitié de la hauteur de la cuve 31 est insérée dans la base 2.

[0047] La cuve 31 présente un volume de stockage du produit 38 qui est au moins identique au volume de stockage du produit 38 proposé par le logement 24 de la base 2. L'idée est que l'utilisateur puisse recharger son pot 1 avec la même quantité de produit 38 que lors de son achat initial du pot 1, sans recharge 3. Ainsi l'utilisateur se retrouve avec un pot 1 rechargé, tout en ayant conservé la base 2 et le couvercle 4.

[0048] Pour pouvoir conserver la base 2 et le couvercle 4, la recharge 3 doit être compatible d'une part avec la base 2, et d'autre part avec le couvercle 4. Pour se faire, la recharge 3 comporte une bague 34 annulaire, à laquelle est rattachée la cuve 31, et qui permet de faire le

lien entre la base 2 et le couvercle 4.

[0049] En particulier, la bague 34 présente une partie supérieure 33 utilisée la connexion avec le couvercle 4, et une partie inférieure 32 utilisée pour la connexion avec la base 2.

[0050] La surface externe de la partie supérieure 33 présente un filetage 36 qui coopère avec le filetage 43 du couvercle 4, pour permettre une fixation du couvercle 4 sur la recharge 3 par vissage.

[0051] Cette surface externe de la partie supérieure 33 est identique à la surface externe du col 22 de la base 2. Ces deux surfaces ont des fonctions identiques. La surface interne de la partie inférieure 32 présente un filetage 35 qui coopère avec le filetage 23 de la base 2, pour permettre une fixation de la recharge 3 sur la base 2 par vissage.

[0052] Cette surface interne de la partie inférieure 32 est identique à la surface interne de la paroi périphérique 42 du couvercle 4. Ces deux surfaces ont des fonctions identiques.

[0053] Ainsi, la recharge 3 s'adapte au pot 1 initial, et peut facilement venir s'intercaler entre la base 2 et le couvercle 4.

[0054] La bague 34 présente un épaulement entre sa partie inférieure 32 et sa partie supérieure 33, afin de respecter les diamètres. En l'espèce le diamètre externe de la partie inférieure 32 correspond au diamètre externe du couvercle 4, et le diamètre externe de la partie supérieure 33 correspond au diamètre externe du col 22 de la base 2.

[0055] Ainsi, lorsqu'on observe l'enveloppe extérieure générale du pot 1, la partie inférieure 32, qui est la seule partie de la recharge 3 visible par l'utilisateur, se situe au raz du corps 25 de la base 2 et au raz de la paroi périphérique 42 du couvercle 4. Les trois pièces sont alignées, et présentent les mêmes diamètres extérieurs.

[0056] L'épaulement est situé juste au-dessus de l'extrémité libre du col 22 du réservoir, afin de maximiser la compacité du pot 1 lorsque toutes les pièces sont visées.

[0057] Dans l'exemple présenté, la bague 34 est rattachée à la cuve 31 au niveau d'un rebord 37 périphérique supérieur.

[0058] D'autres types de rattachements peuvent être envisagés dans le cadre de la présente invention. Par exemple, la bague 34 peut être rattachée à la cuve 31 au moyen d'une pluralité de pattes, reliant la bague 34 au niveau de son épaulement, ou au niveau de sa partie supérieure 33, à la surface extérieure de la cuve 31.

[0059] La recharge 3 peut être fabriquée en une seule pièce.

[0060] La recharge 3 peut également être fabriquée en plusieurs pièces, par exemple une bague 34 à part et une cuve 31 à part, qui sont ensuite assemblées pour former la recharge 3.

[0061] La recharge 3 peut être fabriquée par moulage, quel que soit le nombre de pièces la composant.

[0062] La forme trapézoïdale de la cuve 31 est pratique

pour le démoulage de la recharge 3.

[0063] La figure 4 montre plus précisément la forme extérieure de la recharge 3.

[0064] Le (dé)visage du couvercle 4 par rapport à la recharge 3 s'effectue dans le même sens que le (dé)visage de la recharge 3 par rapport à la base 2.

[0065] La recharge 3 est dotée de moyens anti-rotation afin qu'elle ne tourne pas dans la base 2 lorsque l'utilisateur tourne le couvercle 4. Cela provoquerait le dévisage de la recharge 3 à long terme, ce qui n'est pas souhaitable. Pour éviter cela, des nervures 39 sont prévues sur la surface extérieure de la cuve 31.

[0066] Ces nervures 39 sont réparties régulièrement sur tout le pourtour.

[0067] Elles s'étendent le long de la paroi de la cuve, parallèlement à l'axe X, de préférence

[0068] Elles s'étendent sur la longueur de la bague 34 située en vis-à-vis. Plus précisément, elles démarrent sous le rebord 37 reliant la cuve 31 à la bague 34, et terminent en vis-à-vis du filetage de la partie inférieure 32 de la bague 34. Ces nervures 39 viennent au contact de la paroi intérieure du col 22 de la base 2.

[0069] Lorsque l'utilisateur dévisse le couvercle 4, les nervures 39 bloquent la rotation de la recharge 3 dans la base 2, en frottant/s'appuyant contre le col 22.

[0070] Ces nervures 39 pourraient s'étendre sur toute la hauteur de la cuve 31.

[0071] Ces nervures 39 pourraient s'étendre uniquement sur la zone située en vis-à-vis du col 22 de la base 2.

[0072] Les recharges 3 peuvent facilement être empilées les unes sur les autres, comme illustré en figure 5, pour en faciliter le transport. Dans ce cas, les recharges sont vides pour permettre un empilement optimal. En effet, la cuve d'une recharge supérieure pénètre dans la cuve d'une recharge inférieure, et cela tout le long de l'empilement.

[0073] Il est possible d'empiler 2, 3 ou 4 recharges, ou plus.

[0074] Dans le cas où la recharge 3 est rigide, l'utilisateur peut tout à fait laisser la base 2 dans sa salle de bain, et emporter avec lui uniquement la recharge 3 munie du couvercle 4, de façon nomade.

[0075] Lors que l'achat de la recharge 3, cette dernière est fermée par exemple avec un opercule étanche jetable.

[0076] De préférence, la base 2 est réalisée en verre, en terre cuite, en béton, en bois, ou en métal pour assurer un effet esthétique, et la recharge 3 est réalisée en aluminium ou dans un matériau plastique.

[0077] La matière plastique peut être choisie parmi le polypropylène (PP), le polypropylène recyclé (R-PP), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène téréphtalate recyclé (R- PET), un élastomère thermoplastique (TPE), le polyéthylène (PE), tel que le polyéthylène basse densité (LDPE) et/ou le polyéthylène haute densité (HDPE), un matériau composite, un matériau recyclé post-consommation (PCR et/ou un matériau analogue). De préférence, il s'agit de polypropylène et/ou de poly-

éthylène téréphtalate recyclé ou non. Ainsi, de façon avantageuse, toutes les pièces, à savoir la base 2, la recharge 3 et le couvercle 4 sont en matière plastique choisie parmi le polypropylène (PP) et/ou le polyéthylène téréphtalate (PET).

[0078] Par ailleurs, l'utilisation de matières plastiques, en particulier de matières plastiques similaires pour l'ensemble du pot 1 permet de faciliter le recyclage. En particulier, le polypropylène et le polyéthylène téréphtalate sont deux matières plastiques dont le cycle de recyclage est bien connu.

[0079] Le pot 1 peut être réalisé en impression 3D.

[0080] En particulier, la base 2, la recharge 3 et le couvercle 4 peuvent être réalisés en impression 3D. Un tel procédé d'impression permet notamment de réaliser très librement ces pièces présentant des motifs et des formes participant à l'aspect esthétique du pot 1.

[0081] Comme illustré en figure 6, le couvercle 4 peut être plus élaboré.

[0082] En l'espèce, il peut être doté de moyens d'étanchéité, ici un joint d'étanchéité 40 sous forme de disque en PP. Ce choix de matériau est important car il doit être compatible avec le matériau utilisé pour les autres pièces du pot. En l'espèce, toutes les pièces sont conçues dans le même matériau PP. Cela permet d'avoir une unique filière de recyclage.

[0083] Ce joint est disposé contre la paroi supérieure 41 du couvercle, puis une bague 44 est introduite et encliquetée à l'intérieur du couvercle 4. Cette bague 44 est en contact contre la paroi périphérique 42.

[0084] Ainsi le joint 40 est étroitement serré entre la paroi supérieure 41 et le rebord supérieur de la bague 44. Le joint 40 est indémontable et facilement nettoyable. Le filetage interne 43 du couvercle 4 est cette fois porté par la surface intérieure de la bague 44, et non plus par la surface intérieure de la paroi périphérique 42.

[0085] Le fonctionnement du couvercle 4 par rapport à la recharge 3 et par rapport à la base 2 reste inchangé.

[0086] Les configurations montrées aux figures citées ne sont que des exemples possibles, nullement limitatifs, de l'invention qui englobe au contraire les variantes de formes et de conceptions à la portée de l'homme de l'art.

45 Revendications

1. Pot (1) distributeur de produit (38) cosmétique comprenant :

- 50 - une base (2) présentant un corps (25) creux surmonté d'un col (22), ladite base (2) définissant un logement (24) apte à accueillir le produit (38) cosmétique;
- 55 - au moins une recharge (3) en produit (38) cosmétique montée sur la base (2),
- un couvercle (4) venant fermer le pot (1) et apte à se fixer sur la base (2) ou la recharge (3) ;

- la base (2), la recharge (3) et le couvercle (4) étant successivement empilés, **caractérisé en ce que** la recharge (3) présente une cuve (31) de stockage du produit (38) cosmétique dont le volume intérieur est au moins identique au volume intérieur du logement (24) de la base (2), ladite cuve (31) s'insérant dans le logement (24) de la base (2) en descendant sous le niveau du col (22) de la base (2).
2. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite recharge (3) présente une bague (34) sur laquelle le couvercle (4) peut se monter.
3. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite bague (34) présente une partie supérieure (33) de fixation au couvercle (4), et une partie inférieure (32) de fixation à la base (2).
4. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite partie supérieure (33) de la bague (34) est identique au col (22) de la bague (34).
5. Pot (1) selon l'une des revendications 3 à 4, **caractérisé en ce que** le couvercle (4) présente une paroi supérieure (41) de fermeture et une paroi périphérique (42) de fixation à la base (2) ou à la recharge (3), ladite partie inférieure (32) de la bague (34) étant identique à la paroi périphérique (42) du couvercle (4).
6. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la cuve (31) présente un fond (30) localisé au voisinage d'un fond (21) de la base (2).
7. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la cuve (31) est reliée à la bague (34) par un rebord (37) périphérique supérieur.
8. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la recharge (3) consiste en une unique pièce.
9. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte des moyens de fixation :
- entre le couvercle (4) et la base (2) ou la recharge (3),
 - entre la recharge (3) et la base (2) ;
- lesdits moyens de fixation consistant en des filetages (43, 23, 26, 35) correspondants pour un montage par vissage.
10. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la recharge (3) comporte des moyens anti-rotation limitant la rotation de la recharge (3) dans la base (2) lors de l'ouverture et de la fermeture du couvercle (4).
11. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le couvercle (1) comporte des moyens d'étanchéité.
12. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'étanchéité consistent en un joint.
13. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** toutes les pièces composant le pot sont conçues dans un unique matériau, de préférence en PP.
14. Recharge (3) pour pot (1) distributeur de produit (38) cosmétique, comprenant une cuve (31) de stockage du produit (38) cosmétique et une bague (34) de montage dans le pot (1), ladite cuve (31) présentant un volume intérieur au moins identique au volume intérieur d'une base (2) du pot (1), la bague (34) présentant une partie supérieure (33) apte à se fixer à un couvercle (4) du pot (1), et une partie inférieure (32) apte à se fixer à la base (2) du pot (1).
15. Ensemble de recharges (3) selon la revendication précédente, lesdites recharges (3) étant empilées de manière à ce que la cuve (31) d'une recharge (3) supérieure pénètre dans la cuve (31) d'une recharge (3) inférieure.
- Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.**
1. Pot (1) distributeur de produit (38) cosmétique comprenant :
- une base (2) présentant un corps (25) creux surmonté d'un col (22), ladite base (2) définissant un logement (24) apte à accueillir le produit (38) cosmétique;
 - au moins une recharge (3) en produit (38) cosmétique montée sur la base (2),
 - un couvercle (4) venant fermer le pot (1) et apte à se fixer sur la base (2) ou la recharge (3) ;
- la base (2), la recharge (3) et le couvercle (4) étant successivement empilés, la recharge (3) présentant une cuve (31) de stockage du produit (38) cosmétique dont le volume intérieur est au moins identique au volume intérieur du logement (24) de la base (2), ladite cuve (31) s'insérant dans le logement (24) de la base (2) en descendant sous le niveau du col (22) de la base (2) **caractérisé en ce qu'**il comporte des moyens de fixation :

- entre le couvercle (4) et la recharge (3),
- entre la recharge (3) et la base (2) ;

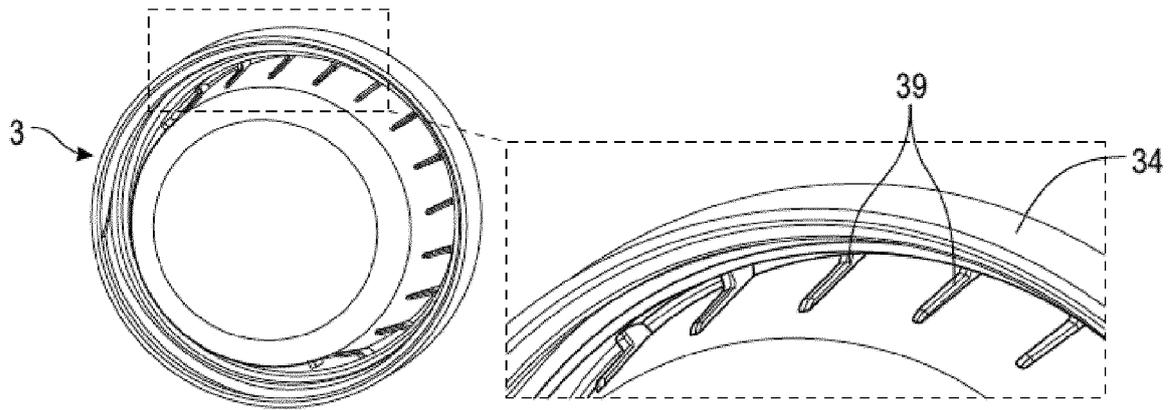
lesdits moyens de fixation consistant en des filetages (43, 23, 26, 35) correspondants pour un montage par vissage. 5

2. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite recharge (3) présente une bague (34) sur laquelle le couvercle (4) peut se monter. 10
3. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite bague (34) présente une partie supérieure (33) de fixation au couvercle (4), et une partie inférieure (32) de fixation à la base (2). 15
4. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite partie supérieure (33) de la bague (34) est identique au col (22) de la base (2). 20
5. Pot (1) selon l'une des revendications 3 à 4, **caractérisé en ce que** le couvercle (4) présente une paroi supérieure (41) de fermeture et une paroi périphérique (42) de fixation à la base (2) ou à la recharge (3), ladite partie inférieure (32) de la bague (34) étant identique à la paroi périphérique (42) du couvercle (4). 25
6. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la cuve (31) présente un fond (30) localisé au voisinage d'un fond (21) de la base (2). 30
7. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la cuve (31) est reliée à la bague (34) par un rebord (37) périphérique supérieur. 35
8. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la recharge (3) consiste en une unique pièce. 40
9. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la recharge (3) comporte des moyens anti-rotation limitant la rotation de la recharge (3) dans la base (2) lors de l'ouverture et de la fermeture du couvercle (4). 45
10. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le couvercle (1) comporte des moyens d'étanchéité. 50
11. Pot (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'étanchéité consistent en un joint. 55
12. Pot (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** toutes les pièces composant le pot sont conçues dans un unique matériau, de

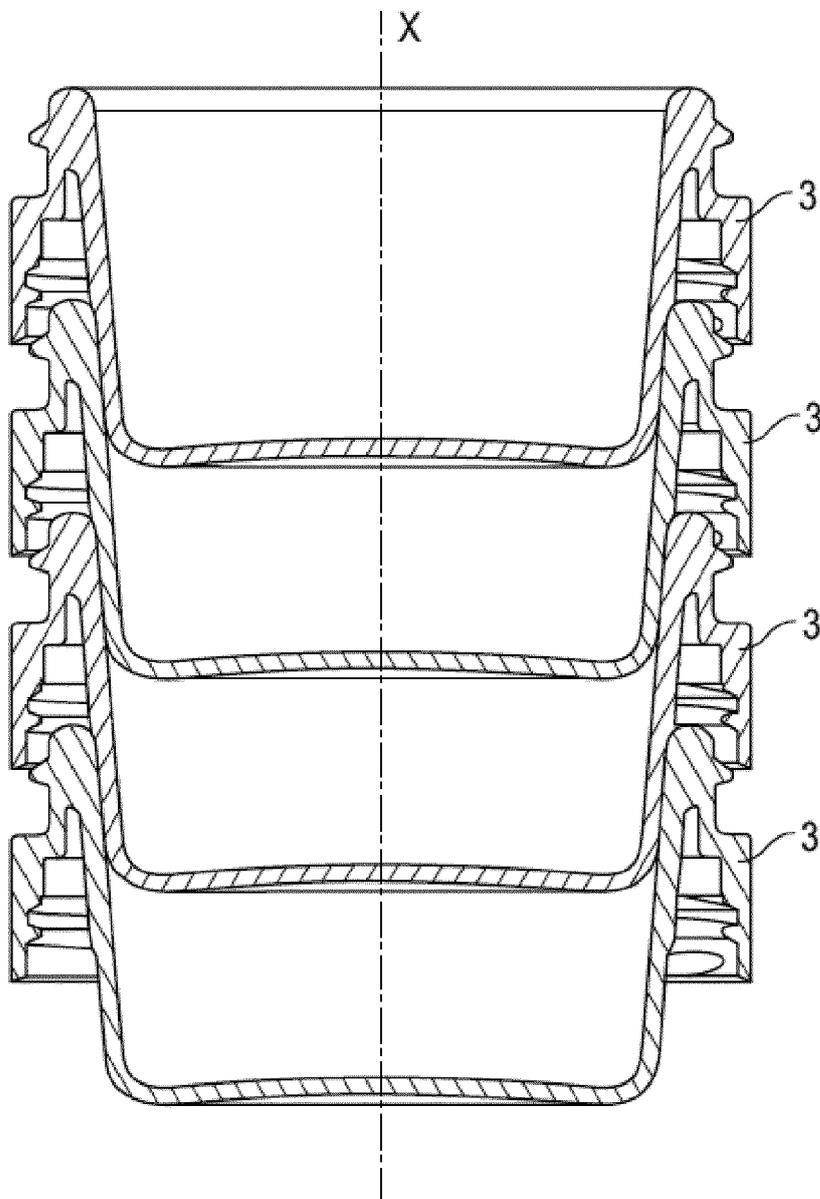
préférence en PP.

13. Recharge (3) pour pot (1) distributeur de produit (38) cosmétique, comprenant une cuve (31) de stockage du produit (38) cosmétique et une bague (34) de montage dans le pot (1), ladite cuve (31) présentant un volume intérieur, la bague (34) présentant une partie supérieure (33) avec un filetage apte à se visser à un couvercle (4) du pot (1), et une partie inférieure (32) avec un filetage apte à se visser à la base (2) du pot (1).
14. Ensemble de recharges (3) selon la revendication précédente, lesdites recharges (3) étant empilées de manière à ce que la cuve (31) d'une recharge (3) supérieure pénètre dans la cuve (31) d'une recharge (3) inférieure.

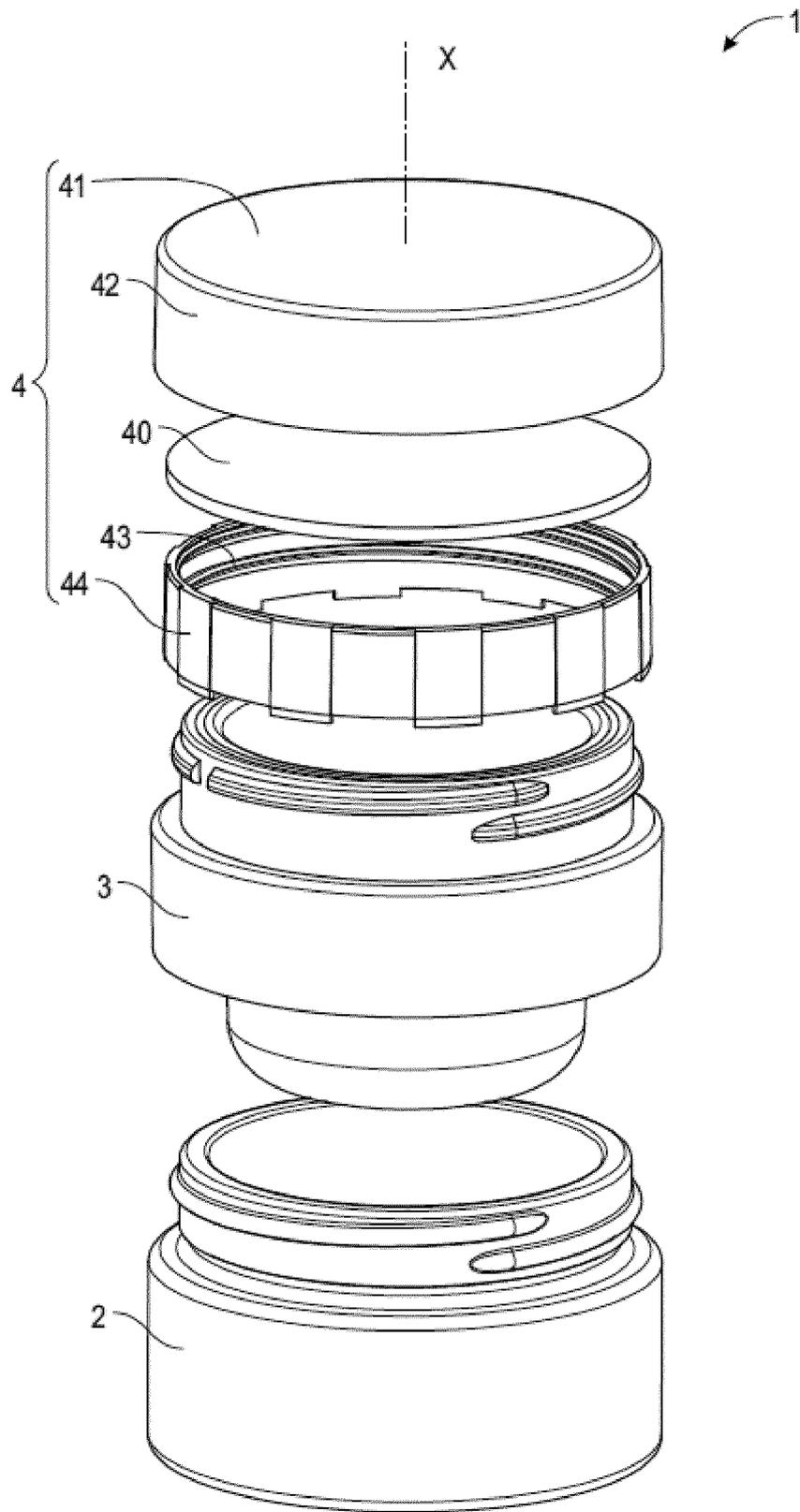
[Fig.4]



[Fig.5]



[Fig.6]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 21 3586

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	JP 3 152177 U (-) 23 juillet 2009 (2009-07-23)	1-3, 6-15	INV. A45D40/00 B65D77/04
A	* alinéas [0005] - [0016] * * figures 1-6 *	4, 5	

X	US 2020/275759 A1 (CHEVALIER MARC [FR]) 3 septembre 2020 (2020-09-03)	1-3, 6-15	
A	* alinéas [0017], [0063] - [0066], [0114] - [0122] * * figures 14-17 *	4, 5	

X	KR 2021 0006719 A (AMOREPACIFIC CORP [KR]) 19 janvier 2021 (2021-01-19)	1-3, 6-15	
A	* alinéas [0030] - [0053] * * figures 1-9 *	4, 5	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D B65D
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 8 juin 2022	Examineur Witkowska-Piela, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 21 21 3586

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-06-2022

10

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 3152177	U	23-07-2009	AUCUN	

US 2020275759	A1	03-09-2020	CN 111386056 A	07-07-2020
			EP 3687336 A1	05-08-2020
			FR 3071388 A1	29-03-2019
			JP 2020534921 A	03-12-2020
			KR 20200057042 A	25-05-2020
			US 2020275759 A1	03-09-2020
			WO 2019058087 A1	28-03-2019

KR 20210006719	A	19-01-2021	AUCUN	

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82